

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 7–11 novembre 2005

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du  
jour

Pour information\*



Distribution: GÉNÉRALE  
WFP/EB.2/2005/9-C/3  
21 septembre 2005  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2005—ZAMBIE 10071.2

### Aide alimentaire aux réfugiés de l'Angola et de la République démocratique du Congo

Nombre de bénéficiaires	82 000 (2006) 67 000 (2007)
Durée du projet	24 mois (1er janvier 2006–31 décembre 2007)
Quantité de produits alimentaires	33 586 tonnes
<b>Coût (dollars E.-U.)</b>	
Coût total des produits alimentaires pour le PAM	8 432 009
Coût total pour le PAM	17 918 446

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande spécifique avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une utilisation efficace du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional ODJ\*: M. M. Sackett tél.: 066513-2401

Attachée de liaison principale, ODJ: Mme E. Larsen tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme Cynthia Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional pour l'Afrique australe.



## RÉSUMÉ

1. La Zambie est l'un des pays les plus pauvres du monde: avec un produit national brut (PNB) de 840 dollars E.-U. par habitant, elle figure parmi les pays pauvres les moins développés fortement endettés. La Zambie est exposée de manière récurrente à des inondations, à la sécheresse et aux épizooties; l'épidémie de VIH/sida a encore aggravé la pauvreté et contribué à une baisse de l'activité socio-économique.
2. Le Gouvernement zambien a maintenu une politique de porte ouverte et a toujours accordé l'asile aux populations cherchant refuge de l'Angola, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Burundi, malgré les répercussions de cette politique sur l'économie et la sécurité. Le nombre des réfugiés est actuellement estimé à 177 000. Le Gouvernement a alloué des terres aux réfugiés de l'Angola dans les zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa depuis les années 70; sa détermination à aider les réfugiés et la contribution qu'il leur a apportée en leur allouant des terres sont dignes d'éloges.
3. Ce projet du PAM complète les activités lancées par le gouvernement et mises en oeuvre en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des organisations non gouvernementales (ONG). Environ 82 000 réfugiés en 2006 et 67 000 en 2007 bénéficieront d'une aide au titre des programmes de secours et de redressement mis en oeuvre dans cinq camps/zones d'installation de réfugiés.
4. Au terme du projet pilote exécuté avec le HCR (1er janvier 2004–31 décembre 2005), qui permet de fournir une aide alimentaire au titre de programmes de distributions générales et d'alimentation complémentaire, le Bureau du PAM en Zambie continuera de gérer directement les distributions de vivres. Les réfugiés qui regagneront leur pays d'origine dans le cadre d'une opération de rapatriement organisé et librement consenti recevront des repas cuisinés dans les centres de départ et de transit et des repas prêts à consommer pendant le transit entre les centres.
5. Le Gouvernement zambien et les partenaires des Nations Unies se sont lancés dans un projet –l'Initiative pour la Zambie– qui vise à améliorer les conditions de vie des réfugiés et des communautés d'accueil et à leur ouvrir des perspectives. L'initiative est axée sur l'amélioration des infrastructures, le renforcement des capacités du personnel des centres de santé et d'enseignement et la promotion des activités agricoles pour améliorer la sécurité alimentaire.
6. Dans le cadre de son action de promotion de la production vivrière dans les zones rurales et de l'amélioration des infrastructures, le PAM continuera de se procurer du maïs en Zambie au titre du Programme d'achat de produits alimentaires locaux. Cette approche présente des avantages en ce sens qu'elle permet de disposer d'une source économique de produits alimentaires et de faire des économies sur les coûts de transport. Une initiative pilote visant à promouvoir la production et la distribution de manioc, qui entrera en tant que composante de remplacement dans l'assortiment alimentaire, sera aussi lancée à titre d'essai.
7. Le PAM jouera un rôle majeur dans la mise en oeuvre des stratégies de programme au titre d'une initiative conjointe HCR, PAM et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui a permis de déterminer de nombreux créneaux spécifiques pour intégrer les programmes de sensibilisation au VIH/sida et d'éducation en matière d'alimentation et de nutrition dans les camps et zones d'installations des réfugiés.



8. Les Engagements renforcés à l'égard des femmes (ERF) constitueront une composante de toutes les activités. La sensibilisation et l'éducation des femmes en matière de santé et de nutrition sera favorisée par le biais de la formation, et la participation des femmes dans les comités de gestion des produits alimentaires sera encouragée de manière à renforcer leur contrôle sur les vivres.
9. Après 2007, on espère que tous les réfugiés angolais qui restent seront rapatriés ou intégrés dans les communautés locales et n'auront plus besoin de l'aide alimentaire. Tant que les conditions propices au rapatriement organisé des réfugiés congolais en République démocratique du Congo ne seront pas réunies, le PAM continuera de leur apporter une aide en collaboration avec le gouvernement et le HCR.

